

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

A PARTIR DU 2 OCTOBRE 2017

**GUICHET IMMATRICULATION UNIQUEMENT
ACCESSIBLE SUR RDV**

PRENEZ RENDEZ-VOUS EN LIGNE DÈS À PRÉSENT

1. Se connecter sur le site Internet des services de l'Etat :

www.haute-saone.gouv.fr/

2. Cliquer sur l'icône :



3. Cliquer sur « pour l'immatriculation d'un véhicule » et choisissez la plage horaire souhaitée.